

Privilège—M. Lawrence

Demander à la Chambre de se faire une opinion à partir d'une phrase, d'une petite phrase, d'une partie d'un témoignage qui n'est pas encore complété et qui est déposé par un témoin qui n'a pas encore subi de contre-interrogatoire, c'est trop fort. Nous, de ce côté-ci, n'avons pas l'intention d'accepter cela.

Vous avez soulevé, monsieur l'Orateur, la question de la responsabilité ministérielle. Vous avez dit que ce n'était pas une question de procédure, mais un principe constitutionnel. Je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point. Nous avons exercé notre responsabilité ministérielle dans le cas qui nous occupe.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Jour après jour, l'opposition officielle nous demandait, nous suppliait, de créer une commission royale d'enquête. Tout d'abord, nous avons refusé, puis, à mesure que les révélations s'accumulaient, nous avons finalement accepté de créer la Commission McDonald. Cette décision a été applaudie par les députés de l'opposition officielle, par les députés du Nouveau parti démocratique, par tous les députés de la Chambre.

M. Andre: Seulement parce que le Québec avait créé la Commission Keable.

M. MacEachen: Nous avons actuellement une commission royale qui poursuit son enquête et qui examine tous les éléments de preuve. C'est ainsi que le gouvernement assume sa responsabilité. Lorsque le rapport de la Commission sera publié, il fera ce qu'il aura à faire. Ce n'est certes pas assumer sa responsabilité ministérielle ni sa responsabilité parlementaire que de soulever la question de privilège au sujet d'une phrase prononcée par un témoin, laquelle a été contredite par d'autres qui n'ont pas encore fini de témoigner, dont le témoignage n'a pas été confronté à celui d'autres témoins et qui n'ont pas été contre-interrogés.

M. Lawrence: Vous voulez museler la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais que c'est le député de Peace River (M. Baldwin) qui doit avoir la parole et je ne veux pas parler de la motion. J'invoque le Règlement au sujet d'une question que je considère importante.

Dès ses premières observations, le vice-premier ministre (M. MacEachen) a fait remarquer que tous les députés n'avaient pas reçu copie de la motion. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Il s'est toutefois plaint de ce qu'il a appelé une collaboration...

M. MacEachen: Je n'ai jamais employé ce mot.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): —avec le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) pour rédiger la motion. Cela suppose que M. l'Orateur a été injuste envers le gouvernement en travaillant de concert avec le député de Northumberland-Durham pour rédiger la motion révisée. A mon avis, cela est une insulte pour la présidence que la Chambre ne devrait pas tolérer.

Je renvoie la Chambre au commentaire 199(1) de la quatrième édition de l'ouvrage de Beauchesne, qui dit ceci:

Lorsqu'un député remet à l'Orateur une motion au sujet de laquelle il a pris la parole, l'Orateur peut, avant de la mettre aux voix, y apporter les corrections qu'il juge nécessaires ou utiles pour la rendre conforme aux usages de la Chambre.

[M. MacEachen.]

Je fais remarquer que lorsque vous avez pris la parole à la Chambre à ce sujet...

[*Note de l'éditeur: Les lumières de la Chambre se sont alors éteintes momentanément.*]

Une voix: Vous y êtes allé trop fort, Stanley.

[*Plus tard*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai dit hier qu'à l'époque où il n'y avait pas de microphones à la Chambre, il fallait bien se faire entendre de vive voix. J'aurais pu poursuivre dans l'obscurité, mais je suis certain que les députés tiennent à me voir aussi bien qu'à m'entendre.

Quand vous avez pris la parole à la Chambre à ce sujet, monsieur l'Orateur, le jeudi 9 novembre, vous avez traité de quatre ou cinq questions, puis, comme en fait foi la page 966 du *hansard*, vous avez dit:

Une dernière question qui m'inquiète, et que j'aimerais vous soumettre—mais rassurez-vous, je ne considère pas la chose catastrophique—c'est la forme de la motion. D'ordinaire, une motion concernant la question de privilège est très précise et très explicite, en ce sens qu'elle renvoie la question au comité permanent des privilèges et élections.

Vient ensuite un long paragraphe que je n'ai pas besoin de lire en entier. La dernière phrase de ce paragraphe est la suivante:

S'il est effectivement constaté qu'il y a vice de forme ou non-conformité à nos formes habituelles, j'admettrais, si l'affaire va plus loin, que la motion soit amendée ou remaniée.

● (1642)

Monsieur l'Orateur, vous avez bel et bien dit le 9 novembre dernier que certaines modifications à la motion seraient peut-être nécessaires, ou du moins souhaitables. En vertu du commentaire 199(1), vous aviez parfaitement le droit de suggérer au député de Northumberland-Durham de modifier sa motion, et d'après moi, le président du Conseil privé était bien mal venu d'insulter la présidence comme il l'a fait au début de son discours.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui est une tentative manifeste pour détourner l'attention et enlever du poids à l'argument que j'ai avancé à propos de la motion à l'étude...

M. Baker (Grenville-Carleton): Il a porté une accusation contre vous.

M. MacEachen: ... je veux simplement dire que je n'ai nullement voulu insulter Votre Honneur. Je lirai le compte rendu demain, et si j'y trouve quoi que ce soit qui ressemble à une insulte, je retirerai volontiers mes paroles. Je le fais à l'avance, car, en réalité, je ne vois pas comment j'aurais pu vous insulter. Je signalais à la Chambre qu'alors que Votre Honneur avait signalé que des modifications seraient apportées à la motion, je croyais que ces modifications seraient apportées en notre présence à tous. Il aurait été souhaitable que le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), après avoir apporté ces changements nous fit parvenir d'avance la motion, pour que nous puissions avoir le temps de l'étudier plutôt que d'en être saisi à la dernière minute. Cela montre bien le sérieux que méritent ses propositions à la Chambre.